



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 30 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervoises, dûment convoqué le 23 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles sanitaires en vigueur, sans public, non autorisé à y assister.

13 présents : Mrs YAGUES Bernard, LE PALLEC Michèle, BELLAÏLA Lounès, LAFONT Sandrine, LE PALLEC Yves, BARAILLE Jacques, CALMEL Yolande, SAURY Hugues, MORENO Amélie, GEENEN Julie, CONTE Yoann, Raynaud Lise, BARTHES Fabien.

Deux absents ont donné leur procuration :

Monsieur Thierry BRACH à Madame Sandrine LAFONT,

Madame Ghislaine MINOTTI à Monsieur Bernard YAGUES.

Étaient absents : Messieurs David ARNAL et Marc ZINDEL, Mesdames Renée CROUZAL et Tiphany BRAU.

Total des membres présents : 13 sur 19

Total des membres représentés : 15 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Madame Lise Raynaud demande pourquoi un Conseil Municipal le 30 décembre à propos du transfert de compétence auprès de Carcassonne AGGLO alors que par texte du 15 novembre dernier, ce transfert a été ajourné en 2021.

Monsieur Le Maire lui répond que ce texte n'empêche pas la tenue de ce Conseil et que par ailleurs plusieurs villages voisins ont déjà délibéré à ce sujet et répondu par un refus.

Il demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Michèle Le Pallec a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées. (art.5 de la Loi du 5 avril 1884)

Monsieur Lounès Bellaïla, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 15 décembre dernier.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Lounès Bellaïla et demande s'il y a des questions à ce propos.

Monsieur Fabien Barthès signale que deux de ses suggestions ont été omises, à savoir :
D'une part, l'attribution du nom de Marcel Rainaud pour une rue ou place du village,

D'autre part, à la demande des riverains, l'installation d'un panneau réduisant la vitesse rue Jean Cadastrem.

Monsieur Le Maire présente des excuses pour ces oublis et précise que ces points seront notés.

Il propose de voter le procès-verbal du 15 décembre :

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

-Point n°1 : Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), il est proposé aux communes de Carcassonne AGGLO le transfert auprès de cette dernière des compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que notre commune possède déjà un PLU, que nous connaissons les besoins de notre territoire en la matière, et que nous sommes à même de prendre les décisions qui

s'imposent dans ce cadre, Monsieur Le Maire demande d'opposer un refus à cette proposition.

Monsieur Conte explique que le but de l'AGGLO est de déterminer la répartition des logements sociaux selon ses plans.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas seulement de main mise sur la répartition des logements sociaux mais aussi sur l'implantation des zones artisanales, commerciales etc.

Monsieur Le Maire demande de voter pour le refus de cette proposition :

Vote « pour » à l'unanimité.

-Point n°2 : Questions diverses

Monsieur Le Maire fait part de deux questions qui nous ont été préalablement posées par Monsieur Fabien Barthès, à savoir :

- 1) « A qui les cadeaux de Noël pour les écoles et pour les enfants des employés de Mairie ont été achetés ? »
- 2) « Est ce qu'un aménagement de la Place côté ancien immeuble du Crédit Agricole et côté Mairie est prévu ? »

Madame Sandrine Lafont, invitée par Monsieur Le Maire à répondre à la première question, signale que nous avons demandé, dans un premier temps, au « tabac Presse » de notre commune, de nous fournir le catalogue des livres et jouets de Noël et que celui-ci n'ayant pas été communiqué au bout de trois semaines, Monsieur Le Maire a pris la décision de passer nos commandes à d'autres fournisseurs.

Monsieur Le Maire ajoute que vu le contexte du confinement, nombre d'enfants ayant décroché dans leur programme scolaire, une offre de livres pour Noël n'était pas superflue. Notre choix pour la commande s'est porté sur « Planète Education » à Montserret tant pour les livres que pour les jeux de société des écoles maternelle, primaire et Calendrète.

Pour les jouets des enfants des agents municipaux, la commande a été effectuée auprès de « Jouets Club » à Carcassonne.

Concernant la deuxième question, Monsieur Le Maire répond qu'effectivement, avec la Covaldem, un aménagement est prévu côté de l'ancien immeuble du Crédit Agricole pour déplacer le coin « propre » de la ville du fait de la gêne occasionnée.

Par contre, rien n'est envisagé côté Mairie.

Monsieur Yoann Conte demande où va se tenir le marché durant les travaux de la Place.

Monsieur Le Maire lui répond que celui-ci se tiendra Place de la Mairie comme auparavant.

Madame Lise Raynaud fait remarquer que les personnes devront prendre l'habitude de se garer plus loin et demande, par ailleurs, ce qui a été prévu pour remplacer le repas des aînés, non réalisable du fait de la crise sanitaire.

Monsieur Le maire lui répond que, la livraison de repas n'étant pas possible du fait de la non garantie de la chaîne du froid, nous distribuerons aux aînés, lors de la 3ème semaine de janvier, dans des sacs de toile un panier composé de :

- une bouteille « Petites Bulles » du domaine des Homs,
 - une terrine de pâté de foie aux cèpes de la boucherie Kieffer-Estampes,
 - un pain d'épice de la société Pain d'Or à Caunes,
- un bocal d'olives de l'Oliveraie de >Pech Quisou à Rieux.

Madame Amélie Moréno demande ce qu'il en est des places de parking pour handicapés proches de la Mairie.

Monsieur Le Maire lui répond que celles-ci sont prévues lors des travaux qui seront effectués sur la place du Crédit Agricole.

Monsieur Fabien Barthès signale que Place Rambaud, le parking pour handicapé est trop serré contre le local à poubelles et présente un risque de ne pouvoir sortir de sa voiture, cette place devenant donc inutilisable.

Monsieur Le Maire en prend note en vue d'y remédier.

Madame Yolande Calmel interroge sur les difficultés pour les piétons de circuler sur les trottoirs de la rue principale au niveau du rétrécissement et demande si on peut mettre des barrières à la place des plots.

Monsieur Le Maire lui répond qu'une solution est à l'étude avec les services du département mais que si les plots peuvent le cas échéant être enjambés, ce ne pourrait être le cas avec des barrières ; par ailleurs une installation de feux pourrait occasionner des bouchons, notamment le samedi.

Monsieur Hugues Saury propose, pour sécuriser la sortie du salon de coiffure situé sur ce rétrécissement de route, de créer une sortie côté rue Saint Exupéry.

Monsieur Fabien Barthès propose l'installation de coussins berlinois pour ralentir le roulage rue Jean Cadastrem.

Monsieur Le Maire prend note de cette suggestion.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur Le Maire communique une information concernant le choix de notre commune par les services de l'Etat, avec 14 autres villages de l'Aude dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Ce choix, dont nous nous félicitons, est dû à notre capacité d'adaptation pendant la crise sanitaire en créant un pôle solidaire pour la scolarité des enfants de soignants et la mise en

place de nos marchés de plein air pour les commerçants et producteurs locaux. Nous sommes en effet le 4ème pôle économique de l'Agglo.

Le programme de « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants, dans le respect de l'environnement, par des projets de modernisation et rénovation du centre ville avec, par exemple, l'achat d'anciennes maisons et boutiques en vue de les louer à des artisans d'art, des créateurs, des associations ayant des projets de redynamisation dans le cadre de la culture et des arts, mais aussi les rénovations des façades et création d'espaces verts.

Ce programme sert à faciliter le soutien en ingénierie, le financement sur mesure et l'accès au réseau « Club des petites Villes »

Monsieur Le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 50.

Fait en Mairie le 31 décembre 2020

Le Maire, Bernard YAGUES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues B', written in a cursive style.